

Mairie d'Ussel

DECISION MUNICIPALE n° D20240422-039

Département de la Corrèze République Française		Service	Régies eau et assainissement	
		Matière	1.1.1	Commande publique - marchés publics - Travaux
Objet	Construction d'un réservoir d'eau potable sur le lieudit des Monteil du Bos – Avenant 1			
Numéro	Marché N°2023I10			
Attributaire	Groupement BREDECHE/MCR/HYDRAU ELECT			

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,
- Vu l'article R.2194-1 du code de la commande publique,
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire;
- Vu la décision n° D20230713-077 du 13 juillet 2023 attribuant le marché N°2023I10 relatif aux travaux de construction d'un réservoir d'eau potable sur le lieudit des Monteil du Bos,
- Considérant que des prestations doivent être ajoutées au marché initial,

Décide,

Article 1 : Est approuvée l'avenant n°1 à intervenir avec :

Le Groupement BREDECHE/MCR/HYDRAU ELECT Dont le mandataire est BREDECHE

Article 2 : L'incidence financière est la suivante :

Montant HT du marché initial:

824 076, 68 €

Montant HT de l'avenant :

60 371,20 €

Montant HT du marché après modification N°1:

884 447,88 €

Soit 7.33 % d'augmentation sur le montant du marché initial.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Madame la Sous-Préfète d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 22 avril 2024.

Le Maire,

Président du Conseil Départemental de la Corrèze

Christophe ARFEUILLERE